



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

31 mai 2011

Sécurité dans le Chablais et la région de Martigny Rapport final du groupe de travail

(IVS).- Suite à plusieurs événements survenus dans la région du Chablais et de Martigny et sur demande d'Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), le Conseil d'Etat a nommé un groupe de travail en juillet 2010. Dit groupe de travail présidé par la cheffe du DSSI a été chargé d'étudier la problématique de la sécurité dans cette région. Son rapport final présente des mesures liées aux domaines de la prévention, de la justice et de la coopération entre la police cantonale, les polices municipales et le corps des gardes-frontière.

Ce groupe de travail a été mis sur pied bien que le Valais se situe, au niveau des délits et des actes de violence, en dessous de la moyenne nationale ainsi que de la plupart des autres cantons. Ceci est aussi valable pour les régions du Chablais et de Martigny.

Quatre thématiques difficiles ont été traitées : la sécurité aux frontières et la coopération dans le domaine de la sécurité, la population, la délinquance juvénile et la justice. Les réflexions menées dans une optique de renforcement de la sécurité ont permis d'identifier treize mesures prioritaires. Celles-ci seront mises en application par les Départements et communes concernés, ainsi que par les partenaires de la sécurité oeuvrant dans le canton. Leur impact portera sur les axes suivants :

Optimiser la sécurité physique par une collaboration accrue entre la police cantonale, les polices municipales et le corps des gardes frontière, en renforçant la surveillance (caméras de surveillance, présence accrue des gardes frontières) et en optimisant l'intervention.

Accroître l'auto protection par des campagnes de prévention menées par la police cantonale, afin de sensibiliser particuliers et commerçants à des mesures préventives pour protéger leurs biens, telle que la pose de grillages sur les vitrines des bijouteries.

Prévenir une dégénérescence des comportements en agissant dès l'école primaire, notamment en associant la médiation scolaire et sociale à l'éducation de rue. Ce concept sera élaboré et mis en place par le Département de l'éducation de la culture et du sport.

Renforcer l'impact de la justice, en favorisant l'échange d'informations entre les autorités pénales et en développant la médiation judiciaire, telle que décrite dans un avant-projet de loi actuellement en cours.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de ce rapport final; il a demandé aux Départements concernés la mise en application des mesures susmentionnées prioritairement dans la région du Chablais et de Martigny. Une seconde phase de travail permettra de finaliser leur application et d'évaluer les résultats obtenus dans l'optique d'une éventuelle généralisation à l'ensemble du canton.

Contact : Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat – 027 606 50 95



